



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le 17/06/2026
ID : 079-200069755-20260602-B28_05_2026_04-DE



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 18 décembre 2024

**Direction départementale des Finances Publiques
de la Vienne**

Pôle d'évaluation domaniale de Poitiers

11 rue Riffault – CS 70549
86020 Poitiers Cedex

téléphone : 05 49 55 62 00

mél. : ddip86.pgp.domaine@dgfip.finances.gouv.fr

La Directrice départementale des Finances
publiques de la Vienne

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Marianne PENTIER

courriel : marianne.pentier1@dgfip.finances.gouv.fr

Communauté de communes Mellois en Poitou

Les Arcades - 2, place de Strasbourg
CS 60048 - 79500 Melle

Réf. DS: 21379171

Réf OSE : 2024-79087-89484

LETTRE VALANT AVIS DU DOMAINE

Ancienne déchetterie sur la commune de CHEY (Lieu dit les Gruettes) : parcelles cadastrées **ZS 38, 35, 36, 37, 43** d'une contenance de 24 080 m².

Madame, Monsieur,

Par saisine du 09 décembre 2024, vous sollicitez l'avis du pôle d'évaluation domaniale, quant à l'acquisition par la commune de CHEY des parcelles susvisées moyennant le montant d'un euro symbolique.

Les parcelles ZS 38, 35, 36 et 37 anciennement à destination de déchetterie, supporte 4 quais et un module de gardiennage. La parcelle ZS 43 est une ancienne décharge. Non constructibles, encombrées et polluées, la faible valeur de cette parcelle peut justifier d'une évaluation à **l'euro symbolique**.

Vous priant d'agréer mes meilleures salutations.

Pour la Directrice départementale des Finances
publiques,
et par délégation,

Marianne PENTIER
Contrôleur des Finances Publiques

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.